

Conseil Municipal du 13 octobre 2025.

Délibérations

2025-063 : Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) : acquisition des parcelles par la commune : adoptée à l'unanimité.

2025-064 : Bâtiments communaux : couverture : rénovation : autorisation signature : adoptée à l'unanimité.

2024-065 : Contrat de prestations de services avec le groupe SACPA : gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et de la fourrière animale : renouvellement : adoptée à l'unanimité.

2025-066 : Vente des terres agricoles : autorisation signature : adoptée à l'unanimité.

2025-067 : Admission en non-valeur de titres de recettes : adoptée à l'unanimité.

2025-068 : Budget communal 2025 : décision modificative n°1 : adoptée à l'unanimité.

2025-069 : Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2025-2029 entre Brocéliande Communauté et les communes membres : approbation et signature : adoptée à l'unanimité.

2025-070 : Création d'un poste permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent (B) (article L. 332-13 du Code général de la fonction publique) : adoptée à l'unanimité.

2025-071 : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : adoptée à l'unanimité.

2025-072 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent : adoptée à l'unanimité.

Maxent, le 15/10/2025

Le Maire

Ange PRIOUL

